

Le MRC, parti de Maurice Kamto, fait actuellement l'objet d'une attention particulière des autorités camerounaises.

À la suite des manifestations pacifiques du 22 septembre 2020, certains partisans de Maurice Kamto ont été arrêtés, les avocats de ce parti d'opposition avancent un chiffre de près 600 personnes mises aux arrêts..

Ils sont actuellement détenus dans différents commissariats et brigades du pays. D'autres sont activement recherchés par les services de sécurité. L'opposant Maurice Kamto, lui, reste sequestré à son domicile depuis une semaine.

La situation du parti politique de Maurice Kamto fait l'objet d'un examen « **attentif** » par le ministère de l'Administration territoriale d'après le porte-parole du gouvernement camerounais. Il est reproché à cette formation politique de s'illustrer « **négativement depuis plusieurs années par des activités attentatoires à la paix si chère aux Camerounais** »...

« Si les dirigeants du MRC, pour qui, défier l'autorité de l'Etat est devenu le sport favori, persiste à créer des troubles à l'ordre public en organisant des manifestations non autorisées ayant pour objectif de provoquer des remous sociaux aux conséquences imprévisibles, le MINAT se verra dans l'obligation d'appliquer les dispositions de la Loi No 90/56 du 19 décembre 1990 relative aux partis politiques», avait déjà prévenu Paul Atanga Nji.